

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Du Vendredi 20 juin 2014

➤ Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Le Conseil Municipal désigne pour les élections sénatoriales les délégués suivants :

- Délégués titulaires : - Didier BERAL
 - Christelle CROZE ARAUJO
 - Patrick BERRET
- Délégués suppléants : - Béata CREUS
 - Stéphane DUMOUTIER
 - Sophie GARAND

➤ Désignation des membres de la commission des impôts directs

Le Conseil Municipal propose les membres suivants pour siéger à la commission communale des impôts directs :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
T H	BERAL Didier – Quartier le Bouchet MERCUER	BERAL Cécile – Quartier le Bouchet MERCUER
	MURILLON Luc – Quartier Rompudes MERCUER	CALICHON Stéphane – Quartier la Faugère MERCUER
	DOMERGUE Vincent – Quartier Lachamp MERCUER	BERRET Mireille – Quartier Lacour MERCUER
	PERRIER Michel – Quartier Barbe MERCUER	BRUN Roselyne – Quartier le Bouchet MERCUER
T F P B	CROZE ARAUJO Christelle – Quartier Lacour MERCUER	BERRET Patrick – Quartier Lacour MERCUER
	EYRAUD Patricia – Quartier la Faugère MERCUER	DUMOUTIER Stéphane - Quartier la Rouveyre MERCUER
	CREUS Béata – Quartier Louchon MERCUER	GARAND Sophie – Quartier Louchon MERCUER
T F P N B	PRAT Dimitri – Quartier Néviassas MERCUER	TESTE Julie – Quartier Burac MERCUER
	TAULEIGNE Thierry – Quartier le Bouchet MERCUER	GREGNAC Régine – Quartier Lachamp MERCUER
CFE	RICHARD Jean-Marie – Quartier le Bouchet MERCUER	CREUS Alban – Quartier Louchon MERCUER
Hors Com	CROZE Gisèle -Sérangelier, JAUJAC	CHALLON Maryline- 22 bis, allées de la Guinguette AUBENAS
Prop Bois	CROZE Alain – Quartier Louchon MERCUER	COQUILLEAU David – Quartier Farges MERCUER

➤ CCAS démission d'un membre

Suite à la démission de Monsieur DUMOUTIER Stéphane du Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil Municipal nomme Madame EYRAUD Patricia comme nouveau membre du CCAS en remplacement de Monsieur DUMOUTIER.

➤ Contrat emploi d'Avenir : Renouvellement

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour une durée d'un an le contrat d'avenir de l'agent technique polyvalent de la commune.

➤ Prix des tickets cantine et garderie

Le Conseil Municipal fixe le prix des tickets cantine à 3,60€ et le prix des tickets garderie à 1,30€ pour l'année scolaire 2014/2015.

➤ Réduction de la dette de l'EURL Bistolfo

Ajourné

➤ Abri bus tracage, passage piéton et vitrine

Le Conseil Municipal valide le devis d'un montant de 852,00 € TTC pour le tracage des deux nouveaux abris bus quartiers la Grange et Coste Molle, et, dans le même temps le tracage des arrêts de bus de la Faugère et de Bouteyre, qui sont nécessaires au nouveau trajet des bus scolaires.

Le second devis d'un montant de 948,00€ concernant le renouvellement du traçage au sol du passage piéton sis quartier le Soulier, du traçage des dents de requin au niveau du passage piéton et du traçage de la signalisation « Cédez le passage » au croisement de Farges est également validé par le Conseil Municipal. Il comprend aussi la fourniture d'une vitrine double battant en remplacement du panneau d'affichage qui a été retiré face à la mairie.

➤ Décision modificative budget communal

Le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DEPENSES		
Compte 60633 : Fournitures de voirie	1 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 011 : Charges à caractère général	1 000,00 €	
Compte 6718 : Autres charges exceptionnelles		1 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 067 : Charges exceptionnelles		1 000,00 €

Section d'investissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
RECETTES		
Compte 021 : Virement de la section de fonctionnement		0,45 €
TOTAL CHAPITRE 21 : Virement de la section de fonctionnement		0,45 €
Compte 10226 : Taxe d'Aménagement	9,81 €	
TOTAL CHAPITRE 10 : Dotations fonds divers réserves	9,81 €	

➤ Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le mode de calcul de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif, instauré par délibération en date du 3 février 2014, à savoir : Surface taxable entre 0 et 100 m²: 2 000€ et 20€ par m² supplémentaire.

➤ Acquisition bâtiment par la commune

Ajourné